

La constitution

C'est ce consensus et cette collaboration qui font de ces différences une force unificatrice et non une force de désunion. C'est là le grand miracle de notre fédération à savoir que la diversité peut devenir une force unificatrice. Mais qu'est-ce qui fait du Canada une fédération? C'est très simple. C'est que nous avons des gouvernements souverains et démocratiquement élus à deux niveaux, le provincial et le fédéral.

Nous poursuivons des buts et chérissons des rêves très différents et, pourtant, nous attendons des deux niveaux de gouvernement qu'ils nous aident à les atteindre ou à les réaliser. Évidemment, les gouvernements provinciaux s'occupent des aspirations des régions, des rêves d'un intérêt plus immédiat et de ceux qui visent à établir entre les régions des relations plus étroites. Le deuxième palier de gouvernement, le national, s'occupe dans un certain sens de nos objectifs et de nos rêves plus vastes. Mais cela ne veut pas dire que seul le gouvernement fédéral agit dans nos intérêts nationaux. Les provinces peuvent elles aussi agir dans notre intérêt national, quoique le gouvernement actuel veuille nous faire croire que lui seul a le pouvoir de le faire.

Ces deux paliers de gouvernement, chacun souverain et chacun œuvrant à réaliser des objectifs régionaux et nationaux, font du Canada un État fédéral et non un État unitaire. Nous formons une association, un condominium, un pays composé de gens différents provenant de régions différentes, mais vivant ensemble. Ce fait est indéniable. Or ces gens différents vivant ensemble dans l'harmonie constituent l'esprit essentiel de consensus et de coopération, ce même esprit fédéraliste essentiel. Le premier ministre (M. Trudeau) sait parfaitement bien lui-même en quoi consiste cet esprit de fédération.

Voici comment le premier ministre, alors que le premier ministre n'était encore qu'un professeur de droit à McGill, définissait notre fédération dans un discours qu'il prononçait à la Conférence de Charlottetown en 1964:

La fédération, de par son essence même, constitue un compromis et un pacte. Un compromis dans le sens où, lorsqu'un consensus national sur tous les points n'est pas souhaitable ou ne peut être obtenu facilement, le champ du consensus se rétrécit afin que l'on puisse s'entendre sur certains points. Et un pacte, ou quasi-traité, dans le sens où les termes de ce compromis ne peuvent être changés unilatéralement. Cela ne veut pas dire que les termes sont fixés pour toujours, mais seulement que pour les changer on doit tout faire pour ne pas détruire le consensus sur lequel repose l'État fédéré.

Il semblait savoir de quoi il parlait. A-t-il maintenant oublié ce qu'il disait alors ou a-t-il décidé que nous ne devrions plus former une fédération? A-t-il décidé que nous ne devrions plus former un pays de consensus, un pays de collaboration? Il souhaite plutôt que nous devenions un pays soumis à la règle d'un seul gouvernement, un gouvernement qui n'a plus besoin de consulter personne ni de chercher à établir un consensus, un gouvernement qui transformerait nos différences en une force unificatrice. Au lieu de cela, nous pourrions transformer ces différences en une force de désunion, comme nous voyons le faire le gouvernement actuel. Cette position nous écarte de la voie du fédéralisme, car, comme le disait le P^r Trudeau lui-même en 1964, il n'y a pas de fédération sans consensus. Tout comme maintenant, on avait alors eu recours à une démarche unilatérale. Nous avons un gouvernement unitaire qui ne vise nullement soit à réaliser un consensus, soit, comme disait alors le premier ministre, à restreindre le champ du consensus.

On doit se poser la question: à quel résultat aboutira l'action unilatérale? Est-ce que, comme le disait le ministre de la Justice (M. Chrétien) dans un discours prononcé devant la Chambre le 17 février 1981, le Canada «profitera de la réforme» une fois oubliées «les querelles, la discorde et les injures» qu'aura suscitées la démarche unilatérale du gouvernement actuel? Ces mesures unilatérales auront-elles pour effet de rendre perpétuellement harmonieuses les relations fédérales-provinciales, comme le ministre de la Justice voudrait nous le faire croire? Parviendront-elles à créer un climat propice à la réalisation d'un consensus? Ou terniront-elles à jamais les relations fédérales-provinciales? Instaureront-elles pour toujours un climat de tension prédominant? Le Canada deviendra-t-il un État totalement unitaire? Ce sont toutes des questions intéressantes auxquelles l'avenir apportera des réponses. Mais c'est maintenant que nous devons en scruter les résultats.

Pour commencer, j'aimerais vous lire un passage de l'abominable note Kirby qui faisait état des possibilités du gouvernement fédéral dans les négociations fédérales-provinciales sur la constitution. Au sujet de l'action unilatérale du gouvernement, nous lisons ceci:

Les ministres doivent comprendre que la lutte au Parlement sera des plus acharnées.

Voilà pour l'esprit de consensus et de collaboration. Voilà pour la rançon du fédéralisme. Cette lutte «des plus acharnées» ne sera pas sans nous laisser un goût amer, un goût que nous n'oublierions pas de sitôt. Comment le gouvernement justifie-t-il sa décision unilatérale? En disant qu'elle est acceptable, d'abord parce qu'elle traduit la volonté du peuple, que le peuple lui en a confié le mandat et qu'en conséquence, il ne fait que se rendre à la volonté du peuple. Le gouvernement ajoute en outre qu'il a l'appui de l'Ouest du fait de son alliance avec des néo-démocrates.

Aucun de ces arguments n'est valable. Tout d'abord, je voudrais rappeler aux députés d'en face que le mandat donné par l'électeur ne couvre et ne vise que le programme électoral qui a fait l'objet de la campagne du parti vainqueur et que l'administration des affaires publiques. Sauf erreur, les élections de février qui ont porté sur la majoration de 18c. n'avaient rien à voir avec la décision qui doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet. Quant au deuxième argument, soit l'appui du NPD, nous savons tous que ce soutien est des plus fragiles. Nous savons que la plupart des députés néo-démocrates ne parlent pas au nom de leurs commettants; ils parlent seulement au nom de leur chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) qui, à son tour, est simplement un autre porte-parole du premier ministre.

Que dit la voix véritable du NPD dans l'Ouest, c'est-à-dire Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan? Il a déclaré:

Ne devrions-nous pas nous assurer que le rapatriement sera accompli de façon à minimiser la dissension? Serait-ce dans l'intérêt du Canada en ce moment d'envenimer nos querelles?

Voilà la voix qui nous vient de la Saskatchewan. C'est ce que disent aussi les premiers ministres du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Querelle par-dessus querelle, voilà le résultat d'une initiative unilatérale. Si l'on multiplie ces querelles par des décennies, nous verrons tout le mal que fera à la longue cette mesure unilatérale. Nous pouvons voir que cela reviendra à faire de notre pays un État unitaire.